



MAIRIE D'EVERQUEMONT

CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2019

L'An deux mille DIX NEUF, le 18 mai, à 10 heures 00, le Conseil Municipal d'EVERQUEMONT légalement convoqué en date du 14 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine SENEÉ, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme C.LEROY, Mme C.CAVAN, Mme N.VERY,
M.JC.BARRAS, Maires-adjoints,
M. G.BLANCHON, M. D.DAUBRESSE, Mme S.FARRELL, M. E.DELAYE,
Mme N.LARRIVE, Conseillers municipaux

Excusé : M. B. DAUDERGNIES a donné pouvoir à Mme S.FARRELL
Mme E.GOULMY a donné pouvoir à Mme G.SENEÉ
M.N.CAVAN

Mme Nolwenn LARRIVE est élue secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 05/04/19

Finances et Personnel

2. Décision Modificative n°1
3. Suppression de la régie de recette
 1. Convention d'Adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP)
 2. Contrat de sauvegarde externalisée : augmentation de capacité de stockage
 3. Autorisation pour une demande de Fond de Concours à la CU GPS&O
 4. Convention CONCORDIA
 5. Compte- rendu des syndicats
 6. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 05/04/19

Le Compte rendu du conseil du 05/04/19 est approuvé, à l'unanimité

2. Décision Modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
Vu le budget de la commune d'Everquemont voté le 5 avril 2019 ;
Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2019 :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Chapitre 011 – Charges à caractère général Compte 60632 – Fournitures de petit équipement	0.03 €	002 – Résultat reporté	0.03 €

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la décision modificative portant sur le tableau ci-dessus.

3. Suppression de la régie de recette

La décision du conseil est reportée ultérieurement en attente d'un complément d'information.

4. Convention d'Adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP)

La Commune d'Evécquemont souhaite renouveler son adhésion au dispositif de partage d'un conseiller en énergie pour les petites communes du Vexin mis en place par le PNR moyennant un forfait de 3 000.00 € par an.

L'adhésion est conclue pour une durée de 3 ans et formalisée sous la forme de convention tripartite entre le Parc, la Commune et l'organisme porteur du conseiller en énergie (l'Association Energies Solidaires, « Fabrique 21 », 120 avenue du Port – Carrières-sous-Poissy 78955).

Le conseil en énergie partagée consiste :

- Au diagnostic par un conseiller des consommations de l'ensemble des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de la flotte des véhicules communaux,
- A l'établissement de recommandations pouvant aller d'actions simples (comme changer de contrat EDF lorsqu'il n'est pas adapté à la consommation d'un lieu) a des actions plus lourdes (travaux d'isolation, changement du système de chauffage).
- Au soutien technique aux communes dans la mise en œuvre des travaux.

Pour la Commune d'Evécquemont, le montant de l'adhésion est de 3 000.00 € par an subventionné à 50% par le Parc, reste à charge 1 500.00 € pour la commune.

Le montant de la participation sera imputé sur la ligne 6554 sur les budgets de la commune : 2019 – 2020 - 2021.

Le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, de donner l'autorisation à Madame le Maire de signer cette convention et à faire une demande de subvention auprès du SEY 78 pour le reste à charge.

5. Contrat de sauvegarde externalisée ADICO : augmentation de la capacité de stockage

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter la capacité de stockage pour le bon fonctionnement de la sauvegarde externalisée des données informatiques de la commune contenues dans notre serveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUGMENTER** la capacité de stockage pour la sauvegarde externalisée des données informatiques de la commune chez notre prestataire informatique ADICO ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention mentionnée.

6. Autorisation pour une demande de Fond de Concours auprès de la Communauté urbaine GPSEO

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'avis de la Commission Travaux en date du 30/03/2019,
- VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC_18_02_08_12, en date du 8 février 2018, modifiant le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5000 habitants de 2017 à 2020,
- VU** le projet de rénovation et de mise aux normes accessibilité de l'accueil de la mairie et Des sanitaires, réfection de la salle des fêtes et aménagement paysager de la dent Creuse Adhémar,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la maire et pris connaissance des conditions d'obtention du fond de concours octroyé par la Communauté urbaine GPSEO,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité** :

- **D'ADOPTER** l'avant-projet de travaux « Rénovation et mise aux normes de l'accueil de la mairie et des sanitaires, réfection de la salle des fêtes et aménagement paysager de la dent creuse Adhémar »,
- **DE DECIDER** de solliciter auprès de la Communauté urbaine un fonds de concours d'un montant de 71 442 €HT, pour le projet de « Rénovation et mise aux normes de l'accueil de la mairie et des sanitaires, réfection de la salle des fêtes et aménagement paysager de la dent creuse Adhémar », d'un coût total de 142 885,00 € HT,
- **DE DEMANDER** le démarrage anticipé des travaux pour ce qui concerne les travaux de la Mairie,
- **DE S'ENGAGER** à financer l'opération de la façon suivante :
 - **Commune** - Dépense totale : **142 885.00 € HT** - soit 168 377.00 € TTC
 - **Fond de concours** : 50 % du montant Hors taxe de la dépense totale soit **71 442.50 €**
 - **DETR** : 9443.00 €
 - **Reste à charge communal** : **87491.50 € (TVA inclus)**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, section investissement.

7. Convention CONCORDIA

La décision du conseil est reportée ultérieurement en attente d'un complément d'information.

8. COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

SICOREM - Cécile LEROY

Le Budget 2019 a été voté. La CLECT a présenté la participation communale sur 2 ans et le montant de l'adhésion au SICOREM va être ajouté aux AC des communes en fin d'année.

PNRVF – Ghislaine SENEÉ

Le Président de la Fédération nationale des Parcs naturels, Mr Weber, est venu en personne, soutenir le Parc Naturel du Vexin Français dans le recours au tribunal contre les carrières CALCIA.

Par ailleurs, une tentative de concertation avec le préfet a été faite via un nouvel expert mais le Parc a interrompu les concertations qu'il avait avec l'Etat, jugeant que ce dernier ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de la Charte. Un tel projet pourrait exclure les 3 communes du Parc a expliqué le président Weber. Il est plus que jamais important de se mobiliser contre ce projet.

9. QUESTIONS DIVERSES

Fibre optique : Bouygues a entamé les démarches pour créer en partie sa propre boucle Fibre. Nous n'avons cependant aucune information sur son calendrier.

Mme la maire ajoute avoir reçu un courrier de leur part concernant la recherche de nouvelles implantations d'antenne de téléphonie. Bouygues ayant des obligations avec l'Etat continue donc ses recherches après avoir dû renoncer à l'implantation de son antenne sur le site du Petit Plan.

Mme Sylvie FARRELL demande quand une action sera menée pour empêcher les motos de rouler le dimanche sur les chemins communaux en pétaradant.

Mme la Maire lui répond que jusqu'à ce jour, elle n'a reçu aucune alerte des habitants. Elle a besoin d'être tenue informée des différents passages pour pouvoir évaluer la nuisance et mobiliser les forces de l'ordre. Il faut par conséquent lui envoyer un sms précis avec le lieu, la date, l'heure, la durée du vacarme, le nombre de motos,... afin qu'elle puisse solliciter le nouveau référent, nommé au commissariat des Mureaux dans le cadre du nouveau dispositif de sécurité du quotidien, qui est en charge d'Evécquemont et de 5 autres communes environnantes. D'autre part, il est prévu de remettre un cadenas sur la barrière en fer de la sente afin de décourager les véhicules.

M. Eric DELAYE informe le conseil qu'il étudie la possibilité d'installer le terrain de jeu en zone blanche sur le Grand Plan mais que cela nécessite des travaux de terrassement car le terrain est en pente. Un devis va être fait dans ce sens.

Il s'enquiert de savoir s'il existe une distance de sécurité pour le feu d'artifice qui est tiré au Grand Plan tous les 14 juillet.

Madame FARRELL lui répond qu'en principe, la distance est de 150m du pas de tir, en fait tout dépend de la substance explosive utilisée :

Pour une bombe K3 la distance de sécurité est de 60 m

K5 la distance de sécurité est de 200 m

Le futur terrain de sport étant près du pas de tir, il faudra prendre des mesures de sécurité particulières lors des 14 juillet futurs.

Conseil clos à 11h00

Prochain conseil le samedi 22 juin à 10h00

Membres du Conseil	SIGNATURES
Ghislaine SENE	
Cécile LEROY	
Jean-Christophe BARRAS	
Nathalie VERY	
Catherine CAVAN	
Guillaume BLANCHON	
Nicolas CAVAN	Excusé
Daniel DAUBRESSE	
Bernard DAUDERGNIES	Pouvoir donné à Sylvie FARRELL
Eric DELAYE	
Sylvie FARRELL	
Elise GOULMY	Pouvoir donné à Ghislaine SENE
Nolwenn LARRIVE	